

Ministère du Commerce et du Développement des Exportations

OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

**CONSULTATION POUR LA DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES DES EXERCICES
2025-2026-2027**

En application de la réglementation en vigueur et notamment le décret n°87-529 du 1^{er} Avril 1987, l'Office du Commerce de la Tunisie se propose de confier par voie de consultation, l'audit des comptes des exercices 2025-2026-2027 à un membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Les bureaux d'expertise comptables ou groupements de bureaux inscrits à l'OECT, intéressés par la présente mission peuvent retirer le cahier des charges pendant l'horaire administratif et consulter les documents relatifs à l'activité de l'Office au siège social de l'OCT sis au 65, Rue de Syrie- 1002 Tunis (Unité centrale du Contrôle Interne -5^{ème} Etage).

L'enveloppe extérieure, qui ne doit comporter aucune indication sur le soumissionnaire, doit contenir l'offre, les documents d'engagement et les justificatifs exigés par le cahier des charges tels que stipulés en son article 4. L'enveloppe doit être fermée et scellée portant la mention suivante :

**« NE PAS OUVRIR. CONSULTATION NUMERO c/2025 /026 POUR LA DESIGNATION D'UN
COMMISSAIRE AUX COMPTES »**

Les offres doivent être adressées au nom de Monsieur le Président Directeur Général de l'Office du Commerce de la Tunisie par voie postale (en recommandée ou Rapid-poste) ou remises directement au Bureau d'Ordre Central de l'OCT contre décharge, à l'adresse suivante : **65, Rue de Syrie-1002 Tunis.**

La date limite de la réception des offres est fixée au 03juillet 2025 à12 H

Sont éliminées toutes les offres ne respectant pas les conditions énumérées au cahier des charges ainsi que :

- Les offres parvenues après délais (le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'OCT faisant foi),
- Toute offre non fermée et scellée.